



## Original signé

Lévis, le 19 février 2012

Madame Louise Marchand  
Présidente  
Commission de la toponymie  
750, boulevard Charest Est, rez-de-chaussée  
Québec (Québec) G1K 9M1

**Objet : Autoroute de la Bravoure**

Madame,

Le GIRAM salue la récente décision de la Commission de la toponymie du Québec de reporter à nouveau la décision qu'elle est appelée à rendre sur la proposition de rebaptiser l'autoroute Henri-IV autoroute de la Bravoure. Que l'issue de ce dossier ne soit toujours pas scellée serait-il tributaire du fait qu'à la source même de cette requête adressée par l'ex-chef de l'Action démocratique, il y aurait problème de fond?

C'est une réalité largement connue que, de tous temps, l'attribution de noms de lieux peut revêtir une signification politique. Tenant compte de cette réalité, toute requête émanant d'un parti politique commande au départ une réflexion des plus approfondies, surtout de la part d'un organisme indépendant comme la Commission de la toponymie. Le fait que cette demande de changement soit l'initiative première d'un chef de parti politique représente donc pour nous un premier problème dans ce dossier.

Le deuxième problème tient aux règles qui régissent de plus en plus maintenant les pratiques en toponymie. Un nom proposé doit être intimement en rapport avec le lieu en question. En nous appuyant sur les règles mondialement utilisées dans l'univers de la toponymie, on s'attend à ce qu'un toponyme comme route ou autoroute fasse normalement référence à un personnage historique ou bien un lieu où s'est déroulé un événement historique, par exemple un champ de bataille qui aurait marqué l'histoire de la région. C'est pertinemment le cas de la Rue des Braves avec la bataille de Sainte-Foy. Or, Valcartier est une base d'entraînement, pas un champ de bataille, ni un cimetière. C'est un endroit où l'on fait des pratiques militaires, où l'on entrepose du matériel militaire, où l'on procède à des exercices balistiques. Demain matin, le ministère fédéral de la Défense pourrait fermer la base ou la fusionner avec une autre ou bien la déménager et la modification toponymique perdrait alors toute sa signification.

Nous croyons que la requête de l'ex-chef de l'ADQ entretient le flou. Il y a en effet confusion des genres entre la « Garnison Valcartier » et le Centre d'entraînement situé à Valcartier. C'est probablement la Garnison que monsieur Deltell veut honorer. Or, le quartier général de cette garnison est situé à Longue-Pointe, à Montréal, son rayon d'action est à trois endroits principaux, Montréal, Saint-Jean et Valcartier, mais aussi à plus d'une soixantaine d'autres installations dont les plus importantes se trouvent à Farnham, Saint-Hubert et à la Citadelle de Québec.

Devant une telle réalité, dénommer l'autoroute Henri-IV pour la baptiser « Autoroute de la Bravoure » ne fait qu'entretenir la confusion sur le plan de la pratique toponymique.

**Le GIRAM recommande donc le *statu quo* sur cette question.**

Nous vous remercions de porter attention à cette lettre et vous prie, Madame, d'accepter nos sentiments les meilleurs.

---

Estelle Portelance

Présidente

au nom du Conseil d'administration du GIRAM :

*Michel Lessard (V-P au patrimoine), Pierre-Paul Sénéchal (V-P), France Rémillard, Germain Gauvin, Pierre Blouin, Jacques Tailleu, Suzanne Lemire et Claude-A Pasche.*